



Chères lectrices, chers lecteurs,

Ce mois de mai marque une avancée importante pour notre branche, portée par un engagement politique constant. Lors de la session extraordinaire, le Conseil national a envoyé un signal fort et clair : il a décidé de réintroduire dans le projet de LSAcc les conventions-programmes que le Conseil des États avait supprimées. À l'avenir, 200 millions de francs seront ainsi consacrés au développement de la qualité, à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et à l'inclusion. Il est maintenant essentiel que le Conseil des États tienne compte de ce signal clair et soutienne le système équilibré proposé dans le projet, dans l'intérêt des enfants.

Des évolutions encourageantes se dessinent également au niveau cantonal, notamment dans le canton de Lucerne, qui fixe des repères importants avec un nouveau modèle de financement et des exigences claires en matière de qualité. Ces évolutions montrent que l'accueil de l'enfance est en mouvement, et ce à tous les niveaux.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Maximiliano Wepfer, responsable de la communication politique

LSAcc : le Conseil national envoie un signal fort, clair et positif



Dans le cadre de la loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants (LSAcc), les conventions-programmes comprenant des domaines de soutien à la qualité, la conciliation et l'inclusion sont reprises et dotées d'une contribution fédérale de 200 millions de francs. C'est ce qu'a décidé le Conseil national lors de la session spéciale. Kibesuisse se réjouit de cette décision porteuse d'avenir concernant un projet qui apporte des avantages à plusieurs niveaux à la fois.

[Vers le communiqué de presse](#)

Canton de Lucerne : Le contre-projet à l'initiative pour des crèches abordables obtient une nette majorité



Dans le canton de Lucerne, le Grand Conseil a approuvé à une large majorité le contre-projet correspondant lors de la première lecture. Celui-ci prévoit l'introduction de bons de garde pour les familles à revenu faible et moyen. Le canton définit des standards minimaux pour garantir la qualité, tandis que les communes sont chargées de mettre en place une offre adaptée aux besoins. Les coûts de référence seront désormais réévalués tous les deux ans – une mesure visant à assurer durablement la qualité et la sécurité de planification.

[Consulter la version intégrale en allemand](#)

Nouvelle publication sur l'accueil parascolaire en Suisse romande



La publication « Pour un accueil parascolaire ambitieux en faveur de l'enfance » (Pro Enfance, 2025) propose des recommandations concrètes pour une offre de qualité, adaptée aux besoins des enfants et des familles. Elle s'appuie sur un état des lieux mené en Suisse romande et est complétée par un rapport détaillé. Cette démarche rejoint la prise de position de kibesuisse, qui affirme le rôle du parascolaire en tant que lieu d'éducation, de développement et de participation sociale.

[Accéder aux informations](#)

Chaîne du Bonheur : financement pour des projets de protection de l'enfance



La Chaîne du Bonheur soutient de 2025 à 2029 des projets de protection de l'enfance, avec un accent particulier sur la petite enfance. Sont éligibles les mesures de prévention, le renforcement des compétences parentales, la promotion de la relation parent-enfant et la formation des professionnel-le-s. Des contributions entre CHF 20'000 et 150'000 sont possibles. La durée maximale des projets est de deux ans.

[Lire l'article](#)

Nouveaux membres

- [Güney's Kita Bahnhof >](#)
- [Verein Kindertreff Münsterlingen >](#)
- [Schule Oberengstringen >](#)

Agenda

[Journée de la lecture à voix haute >](#)

Mercredi 21 mai 2025

[Échange de pratiques en ligne : allergies alimentaires en accueil parascolaire >](#)

Mardi 17 juin 2025, en ligne



News



Publications



Régions



kibesuisse

Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant

Josefstrasse 53, 8005 Zürich

info@kibesuisse.ch

Se [désabonner](#) de la newsletter